

Décision

Générale

colonial

Décision n° 114-421-1931 Divers.

n° 114-421-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 décembre 1931

Numéro JO
n° 421 du 31/12/1931

Date du numéro
31 décembre 1931

TEXTE INTÉGRAL

le salaire mensuel du chauffeur Salem Abdou, est porté à 450 francs à compter du 1er janvier 1932